

REGLEMENT INTERIEUR CIRKADANCE 2022/2023

Préambule :

Le règlement intérieur de l'école de cirque et pole-dance a pour vocation d'organiser et de régler la pratique des activités de l'association et pour ses adhérents. Il est là pour permettre un meilleur fonctionnement de la collectivité, et pour permettre à chacun de pratiquer les cours au mieux, et dans une bonne entente.

Locaux

Les adhérents s'engagent à respecter les lieux et les équipements mis à leur disposition.
La responsabilité de l'adhérent sera engagée en cas de dégradation volontaire du matériel.

Sécurité

- Il faut prendre en considération qu'une prise de risque calculée est inhérente aux arts du cirque. La sécurité du pratiquant repose sur une juste appréciation de ses capacités, la mise en place d'une sécurité adaptée et l'utilisation d'un matériel fiable. Chaque participants devront respecter les consignes de sécurité qui seront données par le personnel enseignant et devront les mettre en application. Pour certaines techniques, une parade ou l'aide d'un initiateur afin d'aborder le mouvement sans risque (et dans certains cas il pourra parer un autre adhérent.) sera nécessaire à la sécurité de l'adhérent. Dans l'intérêt de tous, il est demandé aux adhérents d'informer l'animateur de tous dysfonctionnements du matériel ou du lieu.

-La responsabilité de l'association et de ses professeurs est limitée aux horaires des activités choisies par l'adhérent. Les parents doivent s'assurer de la présence du professeur avant de laisser les enfants. Les parents doivent récupérer les enfants à l'issue du cours ; merci de contacter le professeur en cas de retard.

-L'assurance ne couvre l'adhérent, que pendant le cour d'essai, et après le paiement de l'adhésion et de la cotisation.

Comportement

-Il est interdit de manger du chewing-gum pendant les cours, de fumer et manger dans les locaux. L'usage du téléphone portable est interdit pendant les cours (SMS, messagerie ...). Le respect de chacun, intervenants comme élèves, ainsi que l'entraide et la bienveillance, sont de rigueurs dans l'ensemble des cours. Les adhérents sont tenus de respecter les règles élémentaires d'hygiènes. (Propreté du corps et habilles)

-En cas de symptômes virals , grippe COVID, il est impératif de ne pas participer aux cours et de reprendre les cours une fois l'adhérent entièrement rétablis.

-Tous comportements mettant en cause la sécurité, des biens, des personnes, ou perturbant excessivement le bon déroulement de l'activité, sera sanctionné.

Tenue

--L'activité cirque demande une tenue vestimentaire adaptée. Juste corps, collants, ou pantalon de sport extensible avec un haut près du corps, chaussettes ou chaussures de gym/danse, cette tenue sera exigée !
PAS DE TENU DE VILLE. C'est dangereux et contraignant pour l'élève, qui peut être refusé en cours en cas de non-respect.

--Les cheveux seront attachés, de façon à dégager le visage. Le port de bijoux (notamment boucles d'oreilles) est interdit pendant la pratique. N'oubliez pas de toujours avoir une bouteille d'eau pour les cours.

-Il est interdit de marcher sur les surfaces de pratique en chaussures de ville.

Objets de valeur

L'association décline toutes responsabilités en cas de perte ou de vol d'objets laissés dans les locaux. Nous vous invitons à ne pas apporter d'objets sensibles.

Règlement

-Pour accéder aux cours, la cotisation annuelle doit être réglée et le dossier d'inscription complet.

-Toute année commencée est due dans son intégralité. Elle ne pourra être remboursée, sauf maladie impliquant l'arrêt définitif de l'activité, déménagement ou autres imprévus majeurs, sur présentation de justificatifs.

-Le paiement de la cotisation pour une activité ponctuelle (stage, évènementiel, etc.) doit être impérativement réglé avant le début de cette prestation.

Accidents

Tout accident ou blessure doit être signalé aux professeurs, qui prendront les mesures nécessaires selon la gravité de l'état de l'adhérent, conformément aux instructions notées sur le formulaire d'inscription. Merci de communiquer tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone.

Absences et retards

-La ponctualité est essentielle au bon déroulement des cours ; les retards occasionnant une perturbation des cours, surtout chez les petits. Merci de signaler les absences prévues ou imprévues aux professeurs via appel, SMS ou mail.

-Pour un meilleur déroulement du cours les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours, des plages horaires seront définies durant l'année sous forme de portes ouvertes pour venir voir votre enfant.

Sanctions

Le non-respect du règlement intérieur entrainera une sanction dont découlera le renvoi temporaire ou définitif, sans remboursement de cotisations

L'équipe, Cirkadance

***Date et Signature (responsable) précédée de la mention « lu et approuvé » :**